

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 13 MARS 2024 A 19H00

**Présents :** DUBOURG Philippe, EVRARD Agnès, VERLANDE Michel, BOCCANFUSO Patrice, LAMOTHE Georges, LELIEVRE Brigitte, BACUS Thierry, LACOSTE Odile, DALESME Clément

**Absents excusés :** /

**Secrétaire de séance :** BACUS Thierry

**Ajouter deux délibérations : Loyer gratuit pendant 15 jours pour le logement sis 3 place St Sulpice.**

### **Encaissement du chèque de la Saur**

Contre 0 abstention 0 pour 9

### **1/Approbation du compte de gestion « commune » 2023**

Le conseil municipal doit délibérer suite à la présentation du compte administratif « commune » 2023 présenté par le 1<sup>er</sup> adjoint, M. BACUS Thierry.

Le maire ne participe pas au vote.

#### **Fonctionnement**

Dépenses 192 657.18€ Recettes 228 813.02€ Excédent 36 155.84€

Résultat N-1 119 963.15 €

Résultat global (résultat N + résultat N-1) 156 118.99€

#### **Investissement**

Dépenses 188 870.53€ Recettes 63 536.32€ Déficit 125 334.21€

Résultat N-1 140 268.59€

Résultat global (résultat N + résultat N-1) 14 934.38€

#### **A ajouter = Restes à réaliser**

Dépenses 133 556.58€ Recettes 74 740€ = - 43 882.20€

Résultat global total - 43 882.20€

Contre 0 abstention 0 pour 8

### **2/Vote du compte administratif « commune »2023**

Non-participation au vote du Maire

Idem que le compte de gestion

Contre 0 abstention 0 pour 8

### **3/Approbation du compte de gestion « assainissement » 2023**

Le conseil municipal doit délibérer suite à la présentation du compte administratif « assainissement » 2023 présenté par le 1<sup>er</sup> adjoint, M. BACUS Thierry.

Le maire ne participe pas au vote.

### **Fonctionnement**

Dépenses	<b>17 354.02€</b>	Recettes	<b>18 530.07€</b>	Excédent	<b>1 176.05€</b>
Résultat N-1	<b>543.82 €</b>				
<b>Résultat global (résultat N + résultat N-1)</b>			<b><u>1 719.87€</u></b>		

### **Investissement**

Dépenses	<b>8 046.12€</b>	Recettes	<b>9 726.00€</b>	Excédent	<b>1 679.88€</b>
Résultat N-1	<b>2 507.96€</b>				
<b>Résultat global (résultat N + résultat N-1)</b>			<b><u>4 187.84€</u></b>		

*Contre 0 abstention 0 pour 8*

### **4/ Vote du compte administratif « assainissement » 2023**

Non-participation au vote du Maire

Idem que le compte de gestion

*Contre 0 abstention 0 pour 8*

### **5/Affectation du résultat « commune » 2023**

Investissement : - 43882,20€ sur le compte c/1068

Fonctionnement : 112 236,79€ sur le compte c/002

*Contre 0 abstention 0 pour 9*

### **6/Affectation du résultat « assainissement » 2023**

Fonctionnement : 1 719,87€ au c/002

Investissement : 4 187,84€ au c/001

*Contre 0 abstention 0 pour 9*

### **7/Logement presbytère – reversement de la caution**

Pour faire suite à la sortie du locataire du logement 3 place St Sulpice en date du 29 février 2024.

Un état des lieux de sortie a été établi par M. le Maire en présence du locataire.

Il a été constaté le manque de 2 clefs (1 pour la boîte aux lettres et 1 pour la porte terrasse) et que la hotte aspirante de la cuisine était hors d'usage.

Il y a lieu de retenir sur la caution (réglée le 26/09/2016) la somme de 152.99€ correspondant à 139,99 € facture de la hotte) et 13€ (facture des deux clefs manquantes).

Somme à restitué 390€ - 139,99€ - 13€ = 237.01€

*Contre 0 Abstention 0 Pour 9*

**8/Impayés de loyer – logement Ecole et logement Décout. Autorisation de lancer les procédures d’expulsions et désignation d’un huissier de justice**

Pour faire suite au nombreux impayés des locataires des logements du 15 rue Marcel Janailac et du 2 rue de la Place et malgré nos mises en demeure de payer restées sans résultats, il y a lieu de mettre en place une procédure d’expulsion concernant ces deux locataires et de désigner Maître BOUDOT, huissier de justice, pour procéder à ces démarches.

*Contre 0 Abstention 0 Pour 9*

**9/Loyer gratuit pendant 15 jours 3 Place St Sulpice**

Pour faire suite à notre délibération n°16/2024 en date du 22 février 2024 et suite à la demande du trésor public, nous devons délibérer pour accorder une gratuité de loyer du 1<sup>er</sup> mars au 15 mars 2024 à la locataire du logement du 3, Place St Sulpice. En effet suite à l’état des lieux de sortie du 29 février 2024, des travaux de peinture sont nécessaires. La locataire s’engage à les faire à ces frais.

Pour compenser les frais des matériaux pour la remise en état du logement, nous lui accordons la gratuité de son loyer du mois de mars du 1<sup>er</sup> au 15 mars 2024.

*Contre 0 Abstention 0 Pour 9*

**9/Encaissement chèque de la société SAUR**

Il y a d’autoriser l’encaissement du chèque de la société générale émis par la société SAUR pour un trop perçu sur la facture de l’eau de la commune pour un montant de **71,72€**

*Contre 0 Abstention 0 Pour 9*

**10/ Questions diverses**

Maintien de la cinquième classe à St Pardoux de Dronne

Fin de séance à 20h15

